

Informations de base	
2000/0208(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Euro: protection contre le faux monnayage pour les pays ayant ou n'ayant pas adopté l'euro Modification 2007/0192A(CNS) Modification 2007/0192B(CNS) Subject 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro 7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon	

Acte final	
Règlement 2001/1338 JO L 181 04.07.2001, p. 0006	Résumé
Règlement 2001/1339 JO L 181 04.07.2001, p. 0011	Résumé